

Image not found or type unknown



Vente conclue sans acompte

Par **franci_old**, le **26/12/2007** à **16:35**

Bonjour,rrnJ'ai vendu un bien sans demander d'acompte.rnIl n'y avait pas de conditions suspensives.rnLe délai est dépassé et l'acheteur ne se présente pas chez le notaire pour l'acte authentique.rnEs-ce que je peux réclamer un dédommagement (temps perdus, donc interets,autres acheteurs refusés.....) ?rnMerci de votre aidernFrancis FOURNIER